

## Formation COMMERCE, SERVICES

---

Réunion du 3 mai 2004

Compte rendu de l'examen  
des avant-projets de programmes statistiques 2005

PROJET D'AVIS.....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS.....	3
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION.....	4
Rappel de l'ordre du jour .....	4
Liste des participants.....	5
Sommaire .....	6
DOCUMENTS .....	25
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	26

---

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Commerce, services** le 3 mai 2004

1. A l'occasion de la transposition en droit français de la directive communautaire sur la régulation des **télécommunications**, le Conseil encourage l'Insee et l'Autorité de régulation des télécommunications à définir en commun, dans le respect de leurs missions respectives, les modalités d'un suivi statistique qui fournisse les données de cadrage pertinentes permettant de caractériser l'évolution de ce secteur, et à assurer la diffusion de ces données dans le respect du secret statistique.
2. Le Conseil appuie les efforts mis en œuvre pour élargir le champ des enquêtes sur les **prix des services aux entreprises**, en conformité avec le programme de travail européen.
3. Le Conseil reconnaît l'intérêt des travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes organisées en **réseau d'enseigne** (de franchise ou en groupement), afin d'aboutir à une appréhension plus pertinente du commerce organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre l'expertise des données recueillies dans l'enquête annuelle d'entreprise, et à prolonger ces travaux par la mise en place d'un outil de suivi régulier.
4. Conformément au projet de règlement modifié des statistiques conjoncturelles et dans un souci de convergence de l'information statistique disponible au plan européen, le Conseil encourage la mise en place, le plus rapidement possible, d'**indices de prix à l'importation de biens** grâce à l'extension du champ des enquêtes de prix à toutes les entreprises importatrices de produits industriels, notamment les entreprises commerciales.
5. Le Conseil soutient les projets de travaux sur les caractéristiques de l'**emploi dans les services**.
6. Le Conseil souhaite être informé de l'état d'avancement des travaux sur la mise en place d'un **compte des institutions sans but lucratif**.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

**Insee**

- Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires
- Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture

**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION**

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services - Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

**PREMIER MINISTRE**

- Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

**CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE**

**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture

*Pour information, avant-projet présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »*

**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général - Direction des entreprises

---

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DE LA FORMATION COMMERCE, SERVICES  
- 3 mai 2004 -

---

Président : Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I

Rapporteur : Magali DEMOTES-MAINARD, Chef du département des activités tertiaires de l'Insee

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

**Introduction** (M. Jean GADREY)

**I - Suivi des avis 2004 et moyen terme** (Mme Magali DEMOTES-MAINARD)

**II - Point sur la révision des nomenclatures** (M. Michel LACROIX)

**III - Points divers**

1. Rapport sur la connaissance des marchés (M. Patrice ROUSSEL)
2. Les prix à l'importation (M. Philippe SCHERRER)

**IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2005**

1. Exposé synthétique des grandes orientations (Mme Magali DEMOTES-MAINARD)
2. Débat
3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
  - a. Enquête « *Points de vente* » (Mme Odile BOVAR)
  - b. Enquête « *Moyens et modes de gestion de l'immatériel* » (M. Fabrice LENSEIGNE)

**V - Projets d'avis de la formation** (Mme Carla SAGLIETTI)

**Conclusion** (M. Jean GADREY)

## LISTE DES PARTICIPANTS

M.	AUFRANT Marc	Premier Ministre - DDM
M.	BATAILLE Eric	Banque de France
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	BIACABE Jean-Luc	CCI Paris
M <sup>me</sup>	BORSENBARGER Claire	Direction de la prévision
M <sup>me</sup>	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que choisir
M <sup>me</sup>	BOVAR Odile	Insee
M <sup>me</sup>	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	Secrétariat du Cnis
M.	DE GUIDIS Jean-Pierre	FENACEREM
M.	DE MORCOURT Arnaud	CGI
M <sup>me</sup>	DEFOSSEZ Sabine	CFBCT (Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs)
M <sup>me</sup>	DEMOTES-MAINARD Magali	Insee
M.	DESROSIERES Alain	Insee
M.	EL-NOUTY Charles	CGPME
M.	GADREY Jean	Université de Lille 1
M.	GELY Alain	Sessi
M.	GINIER Pierre	Decas
M.	LACROIX Michel	Insee
M.	LASSEIGNE Philippe	Fédération nationale du négoce de tissu
M <sup>me</sup>	LEENHARDT Bérengère	CGI
M.	LENSEIGNE Fabrice	Insee
M <sup>me</sup>	MANGIN Juliette	Institut Atlantique d'aménagement des territoires
M <sup>me</sup>	MARY Sylvie	Secrétariat du Cnis - Comité du label
M.	MOLLET Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
M.	NIVLET Jean-Marie	Premier Ministre - DDM
M <sup>me</sup>	PAYELLE Christine	Fédération nationale des agents généraux d'assurance
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
M <sup>me</sup>	PONSARD Valérie	CAPEB
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général adjoint du Cnis
M.	RAULT Daniel	DIIES
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	RIGAL Daniel	Transport et logistique de France
M.	ROIRET Xavier	Chambre des ingénieurs-conseils de France
M.	ROUSSEL Patrice	Insee
M <sup>me</sup>	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du Cnis
M.	SCHERRER Philippe	Insee
M.	TROGAN Jean-Philippe	Decas
M <sup>me</sup>	VERGNAUD Isabelle	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

### *Absents excusés*

M <sup>me</sup>	ARCHAMBAULT Edith	Université Paris 1
M.	PAILLARD Francis	APCM

## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>I - Suivi des avis de 2004 et de moyen terme .....</b>	<b>7</b>
<b>Avis de 2004.....</b>	<b>7</b>
Indices de prix des services .....	7
Collecte et diffusion des données .....	7
Connaissance des secteurs de l'audiovisuel .....	7
<b>Avis de moyen terme .....</b>	<b>8</b>
Importance croissante du contexte européen.....	8
Rénovation du système statistique structurel d'entreprises.....	8
Nouveaux thèmes de travaux et d'études.....	9
Révision des nomenclatures.....	9
Observation statistique des associations.....	9
<b>II - Point sur la révision des nomenclatures .....</b>	<b>10</b>
<b>Présentation.....</b>	<b>10</b>
Rappel historique .....	10
Principes généraux de la révision de 2007 .....	10
La future superstructure .....	11
Déroulement des futures négociations .....	12
<b>Débat.....</b>	<b>13</b>
<b>III - Points divers.....</b>	<b>15</b>
<b>Pré-rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français .....</b>	<b>15</b>
Présentation .....	15
Débat.....	16
<b>Prix à l'importation.....</b>	<b>16</b>
Présentation .....	16
Débat.....	16
<b>IV - Examen des avants-projets de programmes statistiques 2005.....</b>	<b>17</b>
<b>Exposé synthétique des grandes orientations .....</b>	<b>17</b>
Enquêtes prévues en 2005 .....	17
Travaux permanents .....	18
<b>Débat.....</b>	<b>20</b>
<b>Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité.....</b>	<b>21</b>
Enquête « points de vente » .....	21
Enquête « moyens et mode de gestion de l'immatériel » .....	22
<b>V - Projets d'avis de la formation .....</b>	<b>24</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>24</b>

## Introduction

### Jean GADREY, Président

Au programme de cet après-midi, nous avons à la fois des exercices libres et des exercices imposés. Parmi les premiers, nous avons en particulier un point sur la révision des nomenclatures d'activités et de produits, que Michel Lacroix nous présentera. Il s'inscrit dans le cadre de la préparation de la révision internationale de 2007. Je demanderais à Michel Lacroix d'orienter son propos sur le périmètre de notre formation.

Nous avons rajouté à l'ordre du jour un point sur la mission connaissance du marché intérieur, qui nous concerne au titre du commerce de gros et du commerce inter-industriel. Patrice Roussel se chargera de cette présentation.

Philippe Scherrer se livrera ensuite à la présentation de l'enquête sur les prix de vente dans l'industrie et les services aux entreprises, désormais étendue aux entreprises du commerce de gros importatrices.

Nous passerons enfin à l'examen des avants-projets des programmes statistiques pour 2005.

Je laisse la parole à Magali Demotes-Mainard pour le suivi des avis du Cnis sur 2004 et le moyen terme.

## I - Suivi des avis de 2004 et de moyen terme

### Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur

#### Avis de 2004

##### *Indices de prix des services*

« Le Conseil approuve les adaptations mises en œuvre pour se conformer aux demandes de la statistique européenne en matière d'indices de prix des services, d'indice précoce du chiffre d'affaires du commerce de détail et d'enquêtes de conjoncture. »

Cet avis visait trois actions qui ont été réalisées en 2004 :

- la mise en conformité du programme d'extension de la couverture des prix des services avec les demandes européennes qui entreront en vigueur en 2006 ;
- le calcul à trente jours d'un indice du chiffre d'affaires du commerce de détail (publié depuis l'indice de janvier 2004) ;
- l'adaptation des enquêtes de conjoncture et notamment celle des services pour répondre à la norme établie par la Commission européenne.

##### *Collecte et diffusion des données*

Dans le second avis, le Conseil encourageait les efforts des statisticiens publics visant à rendre la collecte et la diffusion des données plus rapides et plus efficaces, notamment grâce à l'usage d'Internet. Depuis le début de l'année, les entreprises qui le souhaitent peuvent répondre par Internet à l'enquête sur les prix dans les services et à l'enquête de conjoncture dans le commerce de gros. Parallèlement, les séries longues des indices de chiffre d'affaires détaillés sont accessibles en ligne. Nous avons également mis en ligne en décembre 2003 les résultats provisoires des enquêtes annuelles 2002 sur le commerce et sur les services. Nous travaillons actuellement à la mise en ligne d'extraits des collections *La France des services* et *Le commerce en France*.

##### *Connaissance des secteurs de l'audiovisuel*

Le troisième avis encourageait la Direction du développement des médias à approfondir sa connaissance de certains secteurs de l'audiovisuel, radios et agences de presse notamment. En relation avec le programme européen de développement des statistiques audiovisuelles, la DDM a réalisé des travaux d'exploitation de l'enquête annuelle auprès d'entreprises de ce secteur. Les résultats seront bientôt publiés.

## Avis de moyen terme

### *Importance croissante du contexte européen*

Le premier avis consistait à prendre acte de l'importance grandissante de la réglementation et des recommandations européennes dans la définition du programme statistique français. J'aimerais à ce propos vous proposer un bilan concernant quatre règlements européens.

#### **1. Règlement sur les statistiques structurelles**

Le premier a trait aux statistiques structurelles d'entreprises : il prévoit en particulier d'élargir le champ couvert aux activités environnementales et audiovisuelles. Nous les couvrons déjà à travers l'enquête annuelle d'entreprise, mais les données correspondantes n'étaient pas encore demandées par Eurostat. En outre, les secteurs déjà présents dans le règlement seront décrits à un plus grand niveau de détail.

#### **2. Règlement sur les statistiques conjoncturelles**

Le règlement sur les statistiques conjoncturelles va être modifié. Trois amendements nous concernent. Tout d'abord, le délai de trente jours de production de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, qui jusqu'alors faisait l'objet d'un *gentlemen agreement*, deviendra de rigueur. Par ailleurs, les indices des chiffres d'affaires des autres secteurs devront être produits mensuellement et non plus trimestriellement, le délai de production étant réduit à 60 jours (soit une semaine de moins que le délai actuel de nos publications nationales). Enfin, le règlement institue la fourniture d'indices de prix pour un ensemble de services.

Compte tenu de la date d'entrée en vigueur de ces deux règlements, leur application ne devrait pas nous poser de problème majeur.

#### **3. Recherche et innovation**

Deux autres règlements concernent respectivement la recherche et l'innovation, l'un venant d'être adopté et l'autre faisant encore l'objet de discussions. Le règlement sur la recherche ne soulève pas de problème d'application au vu de ce que nous produisons actuellement. L'innovation faisait l'objet d'enquêtes européennes non régies par un règlement, selon un rythme quadriennal. La dernière enquête avait couvert le secteur tertiaire. Le règlement sur l'innovation nous obligera à réaliser cette enquête et à fournir certaines données selon un rythme biennal. Toutefois, le secteur tertiaire pourrait bénéficier d'une dérogation pour les données de 2006. Au-delà, nous devons mettre en place un système qui permettra de fournir les données demandées.

#### **4. Statistiques de la société de l'information**

J'aimerais pour terminer évoquer le règlement cadre sur les statistiques de la société de l'information. Il définit le principe d'un recueil de données annuel. Il a été tour à tour adopté par le Parlement et le Conseil. Les variables devraient être définies au printemps 2005 et la fourniture de données devrait intervenir dès 2006 (informations relatives à 2005).

Cela signifiera certainement pour nous de renouveler l'enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (Tic) par les entreprises au début de l'année 2006. Pour les années suivantes, la question du volume et de la nature des données à transmettre est encore ouverte.

### *Rénovation du système statistique structurel d'entreprises*

Le deuxième avis sur le moyen terme portait sur la rénovation du système statistique structurel d'entreprise, y compris la meilleure prise en compte des groupes dans l'analyse de la statistique d'entreprise. Cela constitue effectivement le cœur de notre programme de travail à moyen terme.

### *Nouveaux thèmes de travaux et d'études*

Les avis 3 et 4 concernaient un certain nombre de thèmes de travaux et d'études pour le moyen terme :

- l'évolution du mode de relation et d'organisation des entreprises ;
- l'innovation ;
- l'utilisation des technologies ;
- le développement du commerce électronique ;
- la qualification de la main d'œuvre ;
- l'insertion professionnelle ;
- l'artisanat ;
- les actifs immatériels.

Ces différents thèmes sont repris dans les avant-projets de programme que nous verrons ultérieurement.

### *Révision des nomenclatures*

Le cinquième avis portait sur la concertation en vue de la révision des nomenclatures en 2007. Un point spécifique est prévu sur le sujet.

### *Observation statistique des associations*

Enfin, le sixième avis portait sur l'observation statistique des associations. Il évoquait d'une part, la nécessité de coordonner les travaux en la matière, et notamment ceux ayant trait à l'immatriculation dans le répertoire et à la définition de nomenclatures. Le Conseil approuvait en outre la constitution d'un compte satellite des institutions sans but lucratif. Le Département des comptes nationaux de l'Insee a effectivement entrepris la construction de ce compte selon la méthode du manuel de l'ONU. Un des objectifs à terme est d'asseoir le compte des institutions sans but lucratif au service des ménages dans les comptes nationaux. Les données sociales, seule source qui permette actuellement d'aborder ce champ, ont commencé à être exploitées. L'idée consiste à partir des effectifs et de la masse salariale pour en déduire le poids économique de ce secteur.

#### **Jean GADREY, Président**

Avez-vous des souhaits ou des remarques à formuler sur ce bilan ?

#### **Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis**

Je tiens à préciser que lorsque des travaux statistiques découlent d'un règlement européen, les circonstances de l'examen de l'enquête pour avis d'opportunité sont très particulières. Dans pareil cas, la question classique de l'opportunité ne se pose pas, ce qui ne dispense pas d'un débat sur le plan méthodologique. Nous distinguerons donc dorénavant les enquêtes dont l'opportunité est véritablement en question de celles qui répondent à un règlement européen. Les marges de manœuvre qui s'estompent concernant l'opportunité de l'enquête renaissent sous une autre forme lorsqu'il s'agit de débattre des règlements lorsqu'ils sont en cours de préparation. Le quatrième avis général du Cnis réclamait une information du Conseil de l'état de préparation des règlements européens. C'est à ce titre que Magali Demotes-Mainard a détaillé les règlements qui nous concernent.

#### **Jean GADREY, Président**

Nous conduirons une réflexion du même ordre pour la révision des nomenclatures au niveau international. Par ailleurs, il me semble utile de connaître plus précisément l'état d'avancement du projet de comptes du secteur à but non lucratif. Cette question a été longuement débattue au sein de la formation, et nous devons, me semble-t-il, être régulièrement tenus au courant.

Je laisse la parole à Michel Lacroix pour le point sur la révision des nomenclatures.

## II - Point sur la révision des nomenclatures

### Présentation

Michel LACROIX, Insee

#### *Rappel historique*

Les nomenclatures actuelles datent de 1993. Elles ont subi une légère révision en 2003, qui ne concernait qu'un nombre restreint de classes d'activité sans remettre en cause la superstructure de la nomenclature.

#### *Principes généraux de la révision de 2007*

La révision de 2007 est beaucoup plus conséquente. Elle concerne à la fois les principes, l'arborescence de la nomenclature et l'ensemble des classes d'activités. Beaucoup d'acteurs sont mobilisés par les travaux préparatoires, qui se déroulent en parallèle à l'ONU, au niveau européen et au niveau national. Les nomenclatures associées, et en particulier les nomenclatures douanières et la nomenclature Prodcod, sont revues en même temps que les nomenclatures d'activité et de produit. La circulation des propositions et l'organisation des débats est très complexe. Le processus de révision est actuellement à mi-parcours. La mise en application était annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 mais elle ne sera probablement pas effective à cette date. Eurostat souhaite en effet que les 25 pays de l'Union Européenne basculent simultanément dans le nouveau système. Les travaux sur les nomenclatures d'activité ont bien avancé mais les premiers projets structurés de nomenclatures de produits ne devraient pas voir le jour avant la fin de l'année. Nous avons cependant des indications sur ces dernières, car elles sont liées aux nomenclatures d'activité.

Je rappelle que les nomenclatures mondiales, européennes et françaises sont imbriquées, c'est-à-dire que l'élaboration des nomenclatures de niveau inférieur s'effectue uniquement par division des classes des nomenclatures de niveau supérieur, sans recombinaison possible. Les principes de la CITI Rev.4, la future nomenclature de l'ONU, sont quasiment définitifs ainsi que la superstructure (sections et divisions). Les travaux portent essentiellement sur la structure détaillée (définition des groupes et des classes et rédaction des notes explicatives).

Les principes généraux de la CITI actuelle – et donc de la NACE – sont maintenus mais quelques règles d'application ont été renforcées ou assouplies, selon le cas. Le principe d'une nomenclature d'activités a été retenu, même si les Américains fonctionnent selon une logique légèrement différente. Est toujours reconnue comme activité économique, une activité productive au sens de la comptabilité nationale, mais le concept a été élargi. Nous verrons un ou deux exemples de classes d'activités qui ne sont pas encore bien établies dans la comptabilité nationale (dans le domaine de l'immatériel). Une activité est définie par un triplet « *inputs* - *outputs* - processus », la pondération de ces trois éléments étant différente selon les secteurs. Par exemple, pour l'industrie textile, les *inputs* sont prépondérants, alors que dans l'industrie en général, ce sont plutôt les processus, et dans les services, plutôt les *outputs*.

#### **1. Assouplissement des liens entre produit et activité**

Les nomenclatures européennes étaient caractérisées par un lien très strict entre produit et activité, cette articulation étant moins forte entre la CITI et la CPC. La définition des activités de la NACE est parfois impropre en raison de cette trop forte relation à un produit, lui-même déterminé par des nomenclatures douanières. Les liens seront assouplis et il pourra arriver que deux activités différentes débouchent sur un même produit.

#### **2. Renforcement de la règle de l'activité principale**

La règle de l'activité principale est renforcée : ce principe veut qu'une unité soit classée en fonction de son activité principale, elle-même déterminée en fonction de la répartition de la valeur ajoutée. Les exceptions sont très nombreuses actuellement, notamment dans les cas d'intégration verticale de deux activités, lorsqu'une activité se situe à l'amont et une autre à l'aval de la chaîne de création de valeur ajoutée : lorsque cela arrive, pour éviter d'étudier trop en détail la création de valeur ajoutée, on estime que, par convention, l'activité aval prime. A l'avenir, on cherchera plus systématiquement à utiliser le critère de valeur ajoutée, ce qui devrait réduire les conventions de ce genre. Mais cela ne sera pas sans poser des problèmes statistiques.

### 3. Principe de classification en arborescence

Le dernier principe est celui de la classification « top-down », c'est-à-dire en classant les activités dans une arborescence en allant du niveau le plus agrégé au niveau le moins agrégé de l'arborescence pour obtenir un classement homogène quel que soit le niveau où l'on se situe dans l'arborescence.

#### *La future superstructure*

Les principes de la future nomenclature sont connus depuis six mois, voire un an, et la superstructure est maintenant quasi établie. Elle comportera presque assurément 21 sections, au lieu des 17 actuelles. Le secteur agricole perdra une section, le secteur industriel verra son nombre de sections inchangé, deux sections transversales apparaîtront et les services comporteront trois sections de plus. La nomenclature comportera 87 divisions au lieu de 62, les créations étant presque exclusivement localisées dans les services.

#### 1. Section commerce

Pour le commerce, peu de changements sont prévus. La section « commerce » comportera toujours trois divisions : commerce et réparation automobile, commerce de gros et intermédiaires, commerce de détail. Toutefois, les Américains, alliés à un certain nombre de pays, avaient souhaité créer une nouvelle section pour les réparations. Les pays européens y étaient farouchement opposés. Si ce projet s'était réalisé, la division « commerce et réparation automobile » disparaissait. Au terme d'un conflit assez profond avec les Etats-Unis, un compromis a finalement été trouvé : la division est maintenue dans le commerce mais une division « réparations » est créée dans la section « industrie ». La réparation de biens domestiques ne sera plus rattachée à la section Commerce mais à la section Services.

La structure interne du commerce de détail est en cours de discussion. Il semblerait difficile d'obtenir une vue homogène pour les pays européens, en particulier pour le commerce non spécialisé et les gammes de produits. D'autre part, les autres pays sont peu enclins à adopter la distinction française entre supermarchés, hypermarchés, etc. pour le commerce non spécialisé à prédominance alimentaire.

#### 2. Section « hébergement et restauration »

La section « hébergement et restauration » sera répartie en deux divisions. La première regroupera l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement et la seconde, la restauration. En 2003, la France avait dû se soumettre à la décision européenne de placer les discothèques dans la division « restauration » : elle aurait souhaité les placer parmi les activités récréatives. Dans le projet CITI, tel semblerait être le cas, mais les autres pays européens tentent d'obtenir le *statu quo*.

#### 3. Section « eau, assainissement, gestion des déchets, recyclage et dépollution »

Une nouvelle section est créée : « eau, assainissement, gestion des déchets, recyclage et dépollution ». Elle regroupera les divisions actuelles 41 (collecte et distribution de l'eau), 90 (collecte, traitement et assainissement des déchets et autres travaux d'assainissement), et la division 37 (récupération). Cette nouvelle section rassemble donc des activités qui proviennent à la fois de l'industrie et des services.

#### 4. Section « information et communication »

Une nouvelle section « information et communication » est créée. Elle reprendra :

- les activités d'édition (en provenance de l'industrie) ;
- l'édition de logiciels informatiques ;
- les activités cinématographiques (activités récréatives) ;
- l'édition d'enregistrements sonores (industrie) ;
- les activités liées à la télévision et à la radio ;
- les activités de télécommunications (actuellement dans la section « transports et télécommunications », appelée à disparaître) ;
- les services informatiques (sauf les réparations de matériels informatiques, qui seront classés parmi les réparations de biens domestiques ou de biens industriels) ;
- les autres services d'information (hébergement de sites, accès à Internet, bibliothèques, entre autres).

## 5. Section « services immobiliers, de location et aux entreprises »

La section « services immobiliers, de location et aux entreprises » est éclatée en trois sections :

- **services immobiliers et de locations de biens**  
La division actuelle 70 (services immobiliers) est complètement modifiée : une grande partie des promoteurs rejoindra la construction, et l'administration d'immeubles, les services aux entreprises. Ne restera donc plus que la location immobilière dans la division originale. Il y sera adjoint l'ancienne division 72 (location de biens) ainsi qu'une classe pour la location d'actifs immatériels (gestion des revenus liés aux marques et aux franchises).
- **services techniques, professionnels et scientifiques**  
Plusieurs classes actuelles deviennent des divisions : activités juridiques et comptables, administration des entreprises et conseil pour les affaires et la gestion, architecture et ingénierie, publicité et études de marché, activités photographiques et autres services professionnels scientifiques et professionnels et activités vétérinaires. La recherche et développement conservera son statut de division. La présence des activités vétérinaires dans cette section s'explique par l'opposition de certains pays à les placer dans le secteur de la santé.
- **activités de soutien aux entreprises** (services opérationnels, selon la nomenclature économique de synthèse (NES))  
La sélection et fourniture de personnel accède au rang de division. Les agences de voyage et organisation de voyages, qui font actuellement partie des activités de transport, ont été déplacées à la demande des Américains. Les Européens étant divisés sur la question (certains penchant pour l'hébergement et la restauration et d'autres pour les transports), la position américaine l'a finalement emporté. La classe « enquêtes et sécurité » devient une division. Une division hétéroclite a été créée : services aux constructions et paysagistes. Cela concerne les services de voirie, les activités de paysagistes et l'administration d'immeubles, entre autres. Les Européens étaient opposés à l'introduction des paysagistes dans cette division, certains prônant le maintien dans la section agriculture, d'autres pour un regroupement avec la construction. Enfin, la dernière division concerne les autres activités de support aux entreprises (secrétariat, centre d'appels, conditionnement, services divers aux entreprises).

## 6. Section « services collectifs, sociaux et personnels »

La section « services collectifs, sociaux et personnels » perd les activités d'assainissement et les activités audiovisuelles. En outre, elle est éclatée en deux sections :

- **activités artistiques, récréatives et sportives**  
Les divisions concernent respectivement les activités artistiques, la gestion du patrimoine culturel et naturel et les jeux de hasard. Les activités sportives seraient regroupées avec les autres activités récréatives, ce qui a généré des objections.
- **autres activités de service**  
Cette section très hétérogène comprendra les activités associatives, les réparations de biens personnels et d'ordinateurs, et les autres activités de service (blanchisseries, coiffeurs, etc.).

### *Déroulement des futures négociations*

La base de travail des discussions sur les groupes et classes est le projet CITI Rev.4, élaboré par l'ONU, complété par le projet NACE Rev.2 (disponible sous deux semaines à un mois). L'ONU et Eurostat organisent des consultations sur ces projets. Des propositions de groupes, classes et notes explicatives pourront ainsi être transmises. Des consultations nationales sont organisées en parallèle. Les propositions sont à transmettre à Eurostat avant fin août 2004. Eurostat coordonnera les réponses des pays européens et devra les transmettre à l'ONU pour octobre 2004.

En résumé, la révision de 2007 n'est pas révolutionnaire mais très coûteuse, de nombreuses classes étant modifiées. La logique actuelle est globalement maintenue, notamment au niveau du partage entre biens et services.

## Débat

### Jean-Marc BEGUIN, Insee

La question reste posée de savoir si la France adoptera la NACE telle quelle ou si elle adoptera une nomenclature française déclinée de la NACE, en ajoutant un cinquième caractère aux 4 chiffres qui composent la NACE. Il me semble important d'y réfléchir dès maintenant.

### Jean GADREY, Président

Cela signifierait qu'il serait possible d'ajouter des classes à l'intérieur des classes internationales. Pourriez-vous préciser les enjeux de telles opérations ?

### Jean-Marc BEGUIN, Insee

Il est toujours possible de détailler la nomenclature européenne au niveau français. Reste à savoir si une table de conversion sera nécessaire pour passer de la NAF à la NACE. Il est impossible actuellement, sans cette table, de déduire le code NACE à partir du code NAF. Il serait possible, soit d'appliquer la NACE telle quelle, soit de l'enrichir.

### Jean GADREY, Président

Michel Lacroix, pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

### Michel LACROIX, Insee

En 1993, la France est le seul pays européen à avoir adopté une nomenclature à trois chiffres et une lettre, alors que les codes NACE comportent quatre chiffres. Les autres pays européens ont choisi de conserver les quatre chiffres européens en y ajoutant un chiffre ou éventuellement une lettre. Il est alors possible de reconstituer directement le code NACE à partir du code national. Le problème, en France, tient plus de la codification que du fond : les classes françaises restent contenues dans des classes originales de la NACE mais les codes NACE ne sont pas accessibles sans table de conversion. Je rappelle que les classes de la future nomenclature française devront obligatoirement être définies à l'intérieur des classes de la nomenclature européenne. Nous ne pouvons pas, par exemple, replacer les discothèques dans une division qui nous conviendrait mieux. Il en est de même pour la nomenclature européenne par rapport à la nomenclature mondiale. Nous avons actuellement 700 codes NAF, soit 200 de plus que la NACE.

### Jean GADREY, Président

Un exemple : il est indiqué que la proposition française de distinguer les spectacles vivants des autres activités artistiques n'a pas été retenue au niveau de la division. Comment pourrions-nous la faire apparaître ?

Pourrions-nous distinguer les différentes catégories d'associations ? Celles qui interviennent dans le champ socioculturel seront-elles regroupées au sein des « *membership associations* » ou au sein des activités culturelles ?

Les chercheurs et les différents spécialistes pourraient se poser des questions de ce genre.

### Michel LACROIX, Insee

Les activités récréatives et sportives formeront une section. En son sein figurera une division « activités artistiques », qui inclut les spectacles vivants. Pour l'instant, ces activités ne sont pas isolées. Nous aurons la possibilité de les faire apparaître dans une classe particulière, à condition que celle-ci soit entièrement incluse dans une classe de la nomenclature européenne. Nous ne pourrions pas la transférer dans une autre division.

De même, nous pourrions tout à fait distinguer les différentes catégories d'associations, à partir des classes existantes. Nous avons demandé si les chambres de commerce pouvaient être considérées comme prestataires de services aux entreprises, ce qui a été refusé. Cela dit, nous pourrions tout à fait distinguer les associations qui s'adressent aux entreprises et celles qui s'orientent vers les particuliers.

**Jean GADREY, Président**

Il existe deux possibilités : influencer sur les négociations en cours et diviser des classes existantes. Comment pouvons-nous encore influencer sur ces négociations ?

**Michel LACROIX, Insee**

Les différents niveaux de la nomenclature sont, par niveau décroissant, les sections, les divisions, les groupes et les classes. Les deux premiers niveaux hiérarchiques ont été globalement validés en mars : il est pratiquement impossible de les faire encore évoluer. Les discussions ne portent plus que sur la structure détaillée des divisions (groupes, classes et notes explicatives). Un projet a déjà été réalisé par l'ONU et un second est en cours à Eurostat. Il est encore possible de faire part de son avis. Vous pouvez encore, par exemple, suggérer de créer un groupe pour les spectacles vivants. Les propositions doivent parvenir à Eurostat avant la fin du mois d'août. Les experts d'Eurostat se chargeront de la synthèse des propositions reçues, constituant ainsi le corps des propositions européennes au niveau mondial. Chaque proposition française aura donc un long cheminement à suivre avant d'être adoptée à l'ONU.

**Jean-Luc BIACABE, CCIP**

Je suis favorable à la proposition de placer les chambres de commerce parmi les services aux entreprises. A la Commission des comptes du commerce, beaucoup souhaiteraient voir apparaître séparément les magasins de *hard discount*. Où le commerce électronique apparaîtra-t-il ?

**Michel LACROIX, Insee**

Il existe une proposition de créer une classe du commerce électronique. Cette proposition émanait d'un ou deux pays. L'accueil a été assez mitigé à Eurostat comme à l'ONU. Le commerce électronique est apparu à certains comme une technique de commerce. Il s'agirait donc de regrouper le commerce électronique avec d'autres formes de commerce, comme la vente par correspondance. Telle est la tendance la plus probable. Nous avons également parlé des supermarchés et des hypermarchés.

**Jean GADREY, Président**

Je propose que Magali Demotes-Mainard vous expose les modalités de discussion prévues au niveau français.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur**

Nous avons prévu de consulter les partenaires des différents secteurs sur la réforme de la CITI et de la NACE. Mon département organise les réunions pour trois ensembles de secteurs. Nous vous avons envoyé des invitations. Les réunions auront lieu à l'Insee, en salle 1245, à 14 heures 30 :

- le 17 mai, pour les services aux particuliers et activités immobilières (hors promotion et location immobilières et hors activités audiovisuelles)
- le 24 mai, pour les services aux entreprises (hors secteur de l'information)
- le 3 juin, pour le commerce.

Nous vous avons envoyé un dossier présentant l'état d'avancement de la CITI. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez en réclamer un. Vous êtes les bienvenus pour les différentes réunions.

**Michel LACROIX, Insee**

Pour le secteur de l'information, la réunion devrait avoir lieu pendant la troisième ou la quatrième semaine de juin. Enfin, pour les activités liées à l'environnement, la réunion devrait se tenir la première ou la seconde semaine de juin.

**Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis**

Les dates et lieux des réunions seront disponibles sur le site du Cnis.

### III - Points divers

**Jean GADREY, Président**

Nous allons écouter successivement les présentations de Patrice Roussel et Philippe Scherrer. Je remercie Monsieur de Morcourt, qui représente le syndicat du commerce inter-industriel, pour sa présence.

#### **Pré-rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français**

##### *Présentation*

**Patrice ROUSSEL, Insee**

Le rapport<sup>1</sup> sur lequel porte mon exposé a été commandité par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du Cnis, qui se réunira le 12 mai prochain. Le commerce est également concerné par la question posée. Il s'agit de mieux connaître statistiquement l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français. Tel est du moins le titre de la mission qui m'a été confiée ainsi qu'à Philippe DOMERGUE.

La demande émane des entreprises industrielles des branches qui sont les plus concernées par la compétition internationale. Dans ces branches, la part de production sur le sol national tend à diminuer fortement et il y a substitution entre des activités industrielles et des activités commerciales. Les importations se développent, qu'elles soient réalisées par des fabricants, qui complètent leur production propre, par des négociants ou par des intermédiaires commerciaux.

Le problème tient au fait que le système statistique public est segmenté sectoriellement. Sa plus grande capacité à tenir compte des spécificités sectorielles a pour contrepartie une plus grande difficulté à produire une restitution transversale qui permettrait un suivi statistique global de la mise sur le marché d'un produit industriel donné.

En préalable, la mission s'est assurée que la notion de marché intérieur français était bien pertinente.

La mission a étudié un échantillon de branches industrielles parmi les plus exposées à la concurrence internationale. Elle a constaté que les syndicats de ces branches se sont organisés en vue d'obtenir les indicateurs statistiques qui les intéressent, pour un suivi rapide et flexible de certains produits. Les systèmes statistiques privés et publics sont en fait ici plus complémentaires que contradictoires.

Se contenter de cette conclusion ne serait pas satisfaisant. Le manque d'articulation de la ventilation du chiffre d'affaires dans l'enquête structurelle sur le commerce de gros avec la nomenclature des enquêtes de production constitue un obstacle dissuasif pour une utilisation combinée des deux sources à un niveau détaillé. Une meilleure correspondance pourrait être recherchée, en prenant garde de ne pas augmenter la charge d'enquête pour les entreprises ni la charge d'exploitation pour les services statistiques.

Pour les secteurs industriels qui ont connu une forte délocalisation de leur production, recueillir des données d'importation en même temps que les données de production serait fort utile. Dans certaines branches, les importateurs sont déjà regroupés dans les mêmes organisations que les producteurs ; une enquête commune est alors naturelle. Il faut agir toutefois avec prudence, et la question ne concerne encore que de quelques branches.

---

<sup>1</sup> Le rapport, approuvé par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 12 mai 2004, est disponible sur le site du Cnis <http://www.fr>, à la rubrique Agenda. Une version papier peut être demandée au secrétariat du Cnis (tél : 01 41 17 5262, mél : cnis@insee.fr).

*Débat***Monsieur DE MORCOURT, CGI**

En tant que participant au comité de pilotage de l'étude présentée par Monsieur Roussel, je souhaite souligner la grande complexité à laquelle l'Insee a dû faire face durant cette étude, compte tenu de la très grande diversité des situations. L'approche globale en était rendue fort délicate, sinon impossible, à moins de bouleverser complètement le système statistique public.

A défaut du souhaitable, nous avons donc recherché le réaliste et le possible. Nous avons recensé les problèmes qui concernaient tel ou tel secteur d'activité afin d'élaborer des solutions ponctuelles et d'approfondir ainsi la complémentarité entre statistique publique et statistique privée.

**Prix à l'importation***Présentation***Philippe SCHERRER, Insee**

L'enquête « Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises », qui concernait pour le secteur « Commerce, services » uniquement les entreprises des services, va également s'adresser aux entreprises commerciales qui importent des produits industriels. La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement relatif aux statistiques conjoncturelles prévoit en particulier l'ajout d'une variable sur les prix à l'importation de produits industriels avec un niveau de détail comparable à celui des indices de prix à la production. C'est une des variables-clés du prochain règlement et la Commission Européenne en souhaite la mise en place la plus rapide possible.

L'indice de prix à l'importation de produits industriels a pour objet de mesurer l'évolution des prix de transaction (c'est-à-dire les prix effectivement pratiqués entre les partenaires) des biens industriels importés achetés à des unités non résidentes par des unités résidentes. La collecte de ces prix a commencé en janvier 2004. Sont exclues du champ de l'enquête les importations des ménages, celles des administrations publiques et celles des institutions à but non lucratif. Le règlement s'applique à tous les autres importateurs de produits industriels, et donc en particulier aux entreprises commerciales.

Fort de cela, le Comité du label réuni le 28 avril 2003 a attribué le Label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Observation des prix de l'industrie et de services aux entreprises » et a proposé le visa la rendant obligatoire, de manière à couvrir à l'avenir, outre les prix à la production dans l'industrie pour le marché français et pour les marchés extérieurs, les indices de prix à l'importation des produits industriels.

J'aimerais remercier par avance les fédérations professionnelles et les entreprises concernées de l'accueil très favorable qu'elles ne manqueront pas de manifester au recueil de l'information.

*Débat***Jean-Luc BIACABE, CCIP**

Combien de prix allez-vous suivre ?

**Philippe SCHERRER, Insee**

Nous envisageons d'interroger 2 000 importateurs, ce qui représentera environ 10 000 prix.

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Je rappelle que l'observation des prix à l'importation est destinée à remplacer celle des prix de vente unitaires autrefois calculés par l'Insee à partir des données douanières.

Je tiens à souligner que le fait de disposer de l'évolution des prix payés par les importateurs présente peu d'intérêt pour les entreprises. Un indice de prix de vente sur le marché français des produits importés leur serait par contre d'une grande utilité.

**Philippe LASSEIGNE, Fédération nationale du tissu**

Un tissu peut être importé indifféremment sous la même appellation, soit comme produit fini, soit comme un produit à transformer. Dans le second cas, la valeur finale du produit pourra facilement doubler. Se baser sur les prix d'importation me paraît donc aléatoire.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

La définition des produits est établie très précisément avec l'entreprise de manière à bien suivre le même produit et éviter ainsi les problèmes du type de ceux que vous signalez et que nous rencontrons justement dans les valeurs unitaires établies à partir des données douanières.

**Philippe LASSEIGNE, Fédération nationale du tissu**

Je pensais que vous alliez recueillir des données douanières.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Nous souhaitons justement remplacer l'observation actuelle des Douanes, qui se heurte à l'inconvénient que vous relevez, et pour de très nombreux produits. Les ensembles de produits qui passent la frontière sous un même code douanier sont très hétérogènes. Compter pour une unité n'importe quel modèle d'Airbus est encore plus préjudiciable que confondre la nature de deux tissus, et c'est pourtant à cela que revient la méthode actuelle. Mettre en place des indices de prix ne peut donc que marquer un progrès.

Monsieur Renard remarque que nous rassemblons sous une même appellation « prix de vente » des prix de vente et des prix d'achat. Je précise que le principal demandeur d'indices de prix à l'importation est la Banque centrale européenne, qui souhaite mesurer le prix des produits à leur entrée dans la zone Euro. Du point de vue national, il paraît intéressant d'élargir l'observation et de prendre en compte les prix de tous les produits entrant dans le pays, qu'ils viennent de la Zone Euro ou non.

**Jean GADREY, Président**

Nous notons bien que cette enquête suscite à la fois de la satisfaction et du scepticisme.

**IV - Examen des avants-projets de programmes statistiques 2005****Exposé synthétique des grandes orientations****Jean GADREY, Président**

Nous en venons à l'examen des avants-projets des programmes statistiques pour 2005, en commençant par un exposé synthétique de Magali Demotes-Mainard. Nous examinerons ensuite deux projets d'enquête pour avis d'opportunité.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur***Enquêtes prévues en 2005*

Nous allons lancer à la fin de l'année deux enquêtes thématiques auprès des entreprises du commerce ou des services, qui vont vous être présentées pour avis d'opportunité.

**1. Enquête thématique auprès des entreprises du commerce ou des services**

La première porte sur les points de vente du commerce de détail. Il s'agit d'un complément à l'enquête annuelle d'entreprise. Nous avons déjà procédé à ce type d'enquête à plusieurs reprises mais nous allons cette fois-ci modifier le mode opératoire pour améliorer la qualité des résultats.

**2. Enquête thématique sur l'observation de la gestion des actifs immatériels**

La seconde enquête thématique porte sur l'observation de la gestion des actifs immatériels des entreprises. Elle portera non seulement sur le secteur du commerce et des services mais aussi sur l'industrie manufacturière et agroalimentaire et la construction. C'est la première enquête à aborder le thème de l'immatériel. Nous avons par ailleurs cherché à tenir compte du fait que ces actifs peuvent être gérés au niveau d'un groupe d'entreprises.

### 3. Enquête sur l'innovation

Une enquête sur l'innovation est prévue pour la fin de l'année 2005, en correspondance avec le cycle des enquêtes européennes. Comme pour la précédente enquête, le secteur tertiaire sera également enquêté, en partie ou en totalité. L'enquête européenne s'est pour l'instant concentrée sur les services techniques aux entreprises. Elle s'appuie sur une définition de l'innovation qui fait l'objet d'une révision au sein de l'OCDE. Il s'agit notamment de prendre en compte les particularités de l'innovation dans le secteur tertiaire par rapport à l'industrie. Les enquêtes que l'Insee a réalisé sur les services aux particuliers, les activités juridiques et le commerce de détail alimentent cette réflexion.

### 4. Enquête sur les relations entre entreprises

Nous avons organisé en 2003 une enquête sur les relations entre entreprises. Différents champs de l'industrie et du BTP étaient aussi couverts. Les premiers résultats sont en cours d'exploitation. Nous déduisons ensuite de cette enquête une typologie des relations entre entreprises.

### 5. Enquête sur les ventes par Internet auprès des particuliers

Nous entendons aussi valoriser prochainement l'enquête sur les ventes par Internet auprès des particuliers, qui s'est achevée au début de l'année : nous avons notamment interrogé les entreprises qui vendent sur Internet sur l'organisation qui leur permettait d'honorer leurs ventes. Nous comptons en publier les résultats au second semestre. Au-delà de l'exploitation des résultats directs de l'enquête, nous nous proposons de réaliser une synthèse plus générale sur le commerce électronique à partir des différents éléments disponibles. Par ailleurs, nous avons depuis quelques années les résultats de ventes par réseau électronique dans l'enquête annuelle d'entreprise. Nous pouvons également mobiliser différentes sources, comme l'enquête « budget des familles ».

### 6. Analyse statistique des méls

La Direction du développement des médias a été sollicitée pour une analyse statistique du *spam* : il s'agit de juger de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences. On constate que la mesure du phénomène diffère grandement selon les sources, ne serait-ce que parce que les définitions ne sont pas uniformes. La Direction du développement des médias se propose de recueillir des informations indirectement, par le biais d'une enquête plus générale sur la nature des courriers reçus par les internautes et sur les sentiments qu'ils leur procurent.

### 7. Révision des nomenclatures

Je mentionne pour mémoire le travail sur la révision des nomenclatures, dont nous venons de parler.

## *Travaux permanents*

### 1. Enquêtes structurelles sur les entreprises

Les enquêtes annuelles d'entreprise pour le commerce et pour les services constituent des travaux permanents. Nous n'envisageons pas de faire évoluer radicalement les questionnaires pour la prochaine campagne. Pour l'immédiat, nous essayons d'améliorer les délais de production en optimisant l'efficacité des contrôles.

Nous avons publié des résultats provisoires 2002 en décembre 2003. Nous allons produire à la fin de l'année 2004 les données détaillées 2003 pour le commerce de gros et les services aux entreprises, les deux secteurs entièrement enquêtés.

### 2. Exploitation des informations sur les réseaux d'enseignes

Nous avons introduit en 2002 un questionnement sur les réseaux d'enseignes dans l'enquête sur le commerce de détail, dont nous exploitons actuellement les résultats. Nos statistiques courantes utilisent l'unité légale comme unité statistique ; seules les grandes entreprises sont donc incluses dans le « grand commerce ». Or il existe des réseaux d'entreprises indépendantes qui fonctionnent sur un mode analogue. Nous souhaitons donc repérer le commerce organisé, ce qui suppose d'être capable de regrouper les entreprises qui travaillent sous une même enseigne. Nous allons présenter l'état d'avancement de ce travail difficile à la Commission des comptes du commerce, demain.

### **3. Connaissance statistique des radios et agences de presse**

La direction du développement des médias a réalisé des travaux concernant les radios et les agences de presse et compte poursuivre sur cette lancée dans les prochaines années. La DDM va mobiliser autant que possible les sources administratives relatives aux taxes spécifiques à ce domaine (taxes sur la télévision et sur la publicité notamment).

### **4. Enquête annuelle sur les activités de télécommunications**

L'enquête annuelle sur les activités de télécommunications est effectuée depuis 2001 en collaboration avec l'ART (Autorité de régulation des télécommunications), avec qui l'Insee a signé une convention. Il s'agit d'une enquête de branche : nous interrogeons l'ensemble des entreprises qui ont une activité, même secondaire, dans le domaine des télécommunications. L'ART a accès à des informations très détaillées pour les opérateurs licenciés (i.e. ceux qui proposent des services de téléphonie et la gestion de réseaux ouverts au public) grâce à une enquête administrative, et l'Insee complète ces données par une enquête statistique auprès des autres types d'opérateurs.

Une directive communautaire sur la régulation des télécommunications est en passe d'être transposée dans le droit français. L'ART se verra confier également le suivi des fournisseurs de communication électroniques, entre autres celui des fournisseurs d'accès à Internet. Il nous faudra probablement revoir les modalités de réalisation de l'enquête car la capacité de traitement de l'ART se trouvera dépassée par cet élargissement. Nous sommes actuellement en train de revoir la convention avec l'ART. A l'heure actuelle, le futur dispositif d'enquête n'est pas encore défini ; le dispositif actuel est pour l'instant maintenu.

### **5. Publication des résultats des comptes nationaux en base 2000**

La publication des résultats des comptes nationaux en base 2000 a été repoussée au printemps de l'année prochaine, notamment pour correspondre au calendrier établi par Eurostat. Le compte de la publicité a été actualisé. Il est disponible depuis la fin du mois de mars. L'actualisation devrait être plus approfondie dans les années futures. *A contrario*, les comptes de l'audiovisuel sont toujours suspendus, faute de moyens.

### **6. Harmonisation des systèmes d'enquêtes de conjoncture européens**

Le système d'enquêtes de conjoncture français s'adapte aux normes souhaitées par la Commission européenne. Cette harmonisation européenne peut avoir une incidence sur le questionnaire comme sur le champ des enquêtes. Toutefois, à court terme, il n'y a pas d'évolution à prévoir pour les enquêtes sur le champ du commerce et des services. Le Département de la conjoncture de l'Insee va participer à la rédaction d'un guide méthodologique européen.

### **7. Indices mensuels de chiffre d'affaires**

Concernant les indices mensuels de chiffre d'affaires, nous souhaitons consolider les délais de production. En effet, si nous répondons pour l'instant aux délais européens, ces derniers seront réduits à 60 jours pour le commerce de gros et les services.

### **8. Etablissement d'indices pour les entreprises de commerce de moins de 10 salariés**

Nous avons élaboré une méthodologie pour établir des indices concernant les entreprises du commerce de moins de 10 salariés. Nous comptons toujours les mettre en œuvre dans l'année, après avoir repoussé l'échéance à plusieurs reprises devant d'autres priorités. Nous souhaitons en particulier consolider d'abord les résultats de l'enquête EMAGSA (enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires), avant leur publication régulière dans les Informations Rapides du commerce de détail. La solidité de l'enquête est d'autant plus nécessaire que les résultats interviennent dans le calcul à 30 jours de l'indice de chiffre d'affaires du commerce de détail et que cette donnée nous permet de valider les données extraites des déclarations de TVA des grandes entreprises de commerce de détail.

### **9. Constitution d'un baromètre sur la situation de la presse écrite**

La DDM utilise les déclarations mensuelles de TVA des secteurs qui la concerne et compte mettre au point un baromètre sur la situation de la presse écrite.

## 10. Enquête de branche sur le prix des services aux entreprises

Signalons également l'extension de l'enquête de branche sur les prix des services aux entreprises.

A la fin de l'année seront disponibles des indices de prix pour :

- les services informatiques ;
- l'ingénierie ;
- la publicité ;
- les services comptables ;
- le conseil pour les affaires et la gestion ;
- le nettoyage ;
- la location de véhicules automobiles ;
- la location de machines et équipements de la construction ;
- les services d'enquêtes et de sécurité ;

soit au total 43 % de la production de services aux entreprises (télécommunications incluses). Les investigations ont commencé cette année pour les télécommunications et les services d'intérim. Nous couvrirons à terme 60 % du champ des services aux entreprises, ce qui devrait nous permettre de répondre aux exigences européennes. Je rappelle que les entreprises ont la possibilité de répondre par Internet depuis janvier dernier et que 15 % des entreprises enquêtées répondent par ce moyen.

## 11. Programme d'étude de l'emploi dans les services

A partir de la fin de l'année, nous allons lancer un programme d'étude de l'emploi dans les services. Nous allons commencer par une expertise des sources afin de déterminer un angle d'approche. La Decas envisage pour sa part d'étudier les bassins d'emplois et l'évolution du parc d'équipements commerciaux.

## 12. Etude des associations

Je mentionne pour mémoire le travail sur les associations effectué par le Département des comptes nationaux de l'Insee, dont nous avons parlé tout à l'heure.

## 13. Publications

Je signale enfin que *Le commerce en France*, ouvrage de référence analogue à *La France des services*, a été publié en janvier 2004. Nous comptons le renouveler annuellement.

## 14. Indicateurs statistiques de la publicité

La Direction du développement des médias a programmé une réédition des indicateurs statistiques de la publicité et publiera les résultats de l'exploitation de l'EAE pour les entreprises de l'audiovisuel et de la publicité, des agences de presse et des stations de radio.

## Débat

### Jean GADREY, Président

Ces projets sont très nombreux, ce qui ne fait que refléter l'étendue du travail à effectuer.

### Yvonick RENARD, MEDEF

Concernant le secteur des télécommunications, nous partageons l'avis de la Commission : il serait judicieux que le régulateur exerce de plus en plus le rôle qui lui est dévolu et de moins en moins celui de statisticien. Nous nous situons à la frontière de la loi de 1951.

### Jean GADREY, Président

Il faudrait que la formation émette un projet d'avis qui évoque cette question. Cela correspond, il me semble, aux vœux des statisticiens.

J'attacherais personnellement une certaine importance au fait que les travaux sur les caractéristiques de l'emploi dans les services fassent l'objet d'un rapport à notre formation, renouvelant ainsi une étude datant de quelques années. Notre secteur présente des particularités tant pour l'emploi féminin que pour l'emploi à temps partiel, l'emploi précaire ou l'emploi des associations. Sur toutes ces questions, il est indispensable de dresser régulièrement un bilan. Les chercheurs pratiquent certes la confrontation des statistiques disponibles mais il me semble que la confrontation des sources statistiques nous préoccupe également pour caractériser l'emploi dans les services. J'appuierais fortement ce type de travail.

**Jean-Luc BIACABE, CCIP**

Il faudrait que les résultats de l'enquête EMAGSA soient publiés rapidement car les statistiques sur les hypermarchés et supermarchés ne sont plus éditées par le syndicat professionnel depuis neuf mois.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur**

Nous pensons effectivement que cette enquête est importante. Nous avons toutefois encore besoin de nous assurer de la fiabilité des résultats. Dès que les résultats de l'enquête seront disponibles, ils seront publiés dans l'Informations Rapides sur le commerce de détail et les services aux particuliers.

**Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité****Jean GADREY, Président**

Je vous propose d'examiner à présent les projets d'enquête pour avis d'opportunité. La parole est à Odile Bovar, pour l'enquête sur les points de vente.

*Enquête « points de vente »***Odile BOVAR, Insee****1. Objet de l'enquête**

L'enquête Points de vente vise à recueillir des informations auprès des magasins. Les chambres de commerce et les urbanistes ont coutume d'utiliser ces données car elles leur permettent de calculer un chiffre d'affaires par mètre carré et par personne occupée, dans chacune des activités enquêtées. Cela permet de mesurer la rentabilité et la compétitivité des magasins.

Cette enquête a déjà été réalisée cinq fois par le passé à partir des années 1980. Elle est devenue moins régulière au fil du temps, la dernière publication datant de 1992. Une enquête a bien eu lieu en 1998 mais elle n'a pas permis de déboucher sur des résultats publiables.

**2. Champ et variables de l'enquête**

L'enquête couvre un champ de variables très restreint. Il s'agit principalement de recueillir le chiffre d'affaires, les effectifs, la surface du point de vente et le nom de l'enseigne. Le type de localisation (centre-ville, périphérie, etc. ) ne sera plus demandé, nous le déterminerons à partir de l'adresse des magasins.

L'enquête ne concerne que les entreprises qui possèdent au moins deux magasins, l'enquête annuelle d'entreprise collectant déjà les informations correspondantes pour les entreprises d'un seul établissement. C'est d'ailleurs pour cela que cette enquête est une enquête complémentaire à l'EAE.

Le champ concernera toujours le commerce de détail en magasin et l'artisanat commercial, mais aussi certains secteurs de l'industrie qui commercialisent leurs produits aux particuliers. Nous envisageons plusieurs nouveautés par rapport à 1998 quant au mode de collecte. Les unités enquêtées vont différer par rapport à la dernière enquête. Nous collecterons bien de l'information sur les points de vente, mais pas en interrogeant les magasins eux-mêmes. En effet, c'est souvent le siège qui détient l'information et c'est souvent vers lui que les succursales orientent l'enquêteur.

Par rapport à la dernière enquête, nous avons décomposé la population des entreprises en deux groupes : celles de 40 magasins et plus, qui sont interrogées exhaustivement, et les autres, interrogées par sondage. Pour chaque entreprise interrogée, les données de tous les points de vente sont recueillies. Nous effectuons des tests pour savoir si les entreprises ayant 40 magasins et plus souhaitent répondre sur support informatique, et les résultats sont plutôt prometteurs. Nous aurons un échantillon assez conséquent, ce qui devrait nous permettre de donner des informations au niveau régional, ce qui était impossible auparavant.

**3. Collecte et exploitation de l'enquête**

Nous envisageons de lancer la collecte à la fin de 2004 ou au début de 2005. Pour les entreprises ayant de nombreux établissements, nous ferons appel au réseau enquêteurs pour collecter l'information afin d'adopter le mode de collecte qui convient le mieux à chaque entreprise.

Nous avons réuni un groupe d'experts composé d'utilisateurs et de professionnels qui nous a conforté dans l'idée de cette enquête, tout en proposant un certain nombre de remarques sur les questionnaires, la définition des variables et enfin sur le fait que nous devons être performants sur les enseignes, car nous pourrions être conduits à distinguer le commerce organisé par rapport au commerce succursaliste.

L'information sur les enseignes est importante pour l'enquête annuelle d'entreprise et pour l'enquête pluri-établissements. Il s'agira de les coordonner pour que la qualité soit égale.

Nous pensons fournir les premiers résultats agrégés immédiatement après l'enquête, puis fournir un cédérom avec des données détaillées l'année suivante. Nous constituons un groupe de travail pour construire un référentiel géographique qui nous permette de typer le plus finement possible la localisation des points de vente.

#### **Jean GADREY, Président**

Cela permettra de répondre aux demandes d'informations régionales. Sera-t-il possible de tenir compte, pour la production du chiffre d'affaires par personne employée, des emplois à temps plein et à temps partiel ?

#### **Odile BOVAR, Insee**

Il nous est déjà difficile de mesurer le nombre de personnes occupées.

#### **Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Il serait possible de récupérer ces données à partir des DADS mais cela serait fastidieux. Cela est envisageable pour une étude locale.

#### **Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur**

Les DADS ne donnent de renseignements que sur l'emploi salarié. Mais il est vrai que l'emploi non salarié doit être marginal dans les entreprises multi-établissements.

#### **Jean GADREY, Président**

En l'absence d'autre remarque, nous pouvons considérer que l'avis d'opportunité de la Formation est positif. La parole est à Fabrice Lenseigne pour la seconde enquête : « Moyens et mode de gestion de l'immatériel ».

### *Enquête « moyens et mode de gestion de l'immatériel »*

#### **Fabrice LENSEIGNE, Insee**

##### **1. L'immatériel, un thème nouveau**

Cette enquête présente plusieurs différences par rapport à l'enquête précédemment présentée. Tout d'abord, elle associera l'Insee au Sessi (pour le secteur manufacturier), au Scees (pour les IAA), au SES (pour la construction) et à la Sdes (pour la recherche).

L'immatériel a été cité dans le programme à moyen terme du Cnis comme un élément que la statistique publique devait appréhender. Cette enquête est inédite : c'est la première lancée sur ce thème.

Nous comptons interroger les entreprises sur quatre aspects de l'immatériel :

- la publicité ;
- la recherche et développement et l'innovation ;
- le *knowledge management* ;
- la gestion de la propriété intellectuelle (brevets, marques, etc.).

##### **2. Une enquête sur les entreprises indépendantes mais aussi sur les groupes**

La seconde innovation de l'enquête concerne les unités statistiques. Elle est basée sur le fait qu'au sein d'un groupe, la stratégie de gestion de l'immatériel est globale. Nous rejoignons par ce biais un second thème de travail identifié par le Cnis : l'observation des groupes.

Nous allons lancer notre enquête sur des entreprises indépendantes des secteurs que nous avons mentionnés mais également sur les groupes desdits secteurs. C'est la première enquête spécifique à ma connaissance qui s'adressera à des groupes.

Nous savons déjà comment interroger les entreprises indépendantes. Nous avons par ailleurs dénombré les groupes à partir des sources statistiques disponibles, en particulier en exploitant le fichier LIFI (liaisons financières).

### **3. Organisation de l'enquête auprès des groupes**

Nous envisageons de constituer deux strates, la première étant constituée des entreprises indépendantes et des groupes comportant un nombre d'entreprises suffisamment restreint (deux ou trois) pour qu'on puisse considérer que ces groupes fonctionnent globalement comme une entreprise indépendante, et la seconde rassemblant les groupes dans l'acception communément admise. Pour cette seconde strate, nous nous attendons à des cas de figure très divers, allant d'une gestion centralisée de l'ensemble des items dans une seule entreprise du groupe à une gestion complètement décentralisée. Entre ces deux limites, nous pourrions théoriquement rencontrer tous les cas de figure.

La compréhension du mode de gestion de l'immatériel dans les groupes fera l'objet d'une pré-enquête, au cours de laquelle nous questionnerons les groupes pour savoir comment chaque item est géré. Lorsque nous aurons obtenu cette information, nous enverrons les éléments du questionnaire aux entités compétentes du groupe. Nous devons donc prévoir des questionnaires modulaires : il devra être possible de faire remplir chaque partie du questionnaire par des centres de gestion différents.

Cette enquête se situe au confluent de deux recommandations du programme de moyen terme : la gestion de l'immatériel et la connaissance des groupes.

### **4. Préparation et exploitation de l'enquête**

Pour la gestion de l'enquête, nous continuerons de distinguer les deux strates de groupe : l'Insee se chargera des petits groupes et des entreprises indépendantes de l'ensemble des secteurs et le Sessi des groupes de plus grande taille. Cette délimitation intersectorielle des tâches constitue également une innovation.

L'enquête sera lancée à la fin de l'année auprès des entreprises indépendantes (en octobre ou novembre). Pour les groupes, l'enquête devrait se situer au premier trimestre 2005.

Un comité de concertation a été constitué, composé de représentants des syndicats professionnels, de groupes universitaires et des services statistiques publics concernés.

#### **Jean GADREY, Président**

Cette enquête me semble très innovante alors qu'il est souvent reproché à la statistique publique de faire défaut d'innovation. Malgré les risques encourus, vous semblez maîtriser le sujet. Il s'agit d'un très beau projet.

#### **Yvonick RENARD, MEDEF**

Nous appuyons pleinement ce projet. La constitution d'un comité de pilotage est un point positif ; cependant, votre programme paraît déjà bien abouti alors que la concertation semble ne pas avoir été complète.

Le fait de consacrer une enquête spécifique à ces quatre items signifie-t-il qu'ils vont disparaître des autres enquêtes (les questions sur la publicité de l'EAE, l'enquête sur la recherche et le développement du Ministère de la recherche, les procédures d'INPI déclaratives, etc.).

Les EPST seront-ils interrogés ? Nous en serions grandement intéressés.

#### **Fabrice LENSEIGNE, Insee**

Votre première remarque appelle une précision. Nous disposons déjà de travaux ayant porté sur l'immatériel. Cette enquête apporte des compléments par rapport à ces derniers mais aussi des innovations : le *knowledge management* et la gestion de la propriété intellectuelle n'ont été évoqués que superficiellement jusqu'à présent.

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Comptez-vous fédérer les procédures de l'INPI ?

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Nous ne nous intéressons qu'à la politique de l'entreprise. A l'inverse de l'INPI, il ne s'agit pas de recueillir exhaustivement les informations sur les marques.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur**

Il s'agit en effet de ne pas recueillir des informations redondantes. Il existe très peu de questions quantitatives dans le questionnaire, et nous avons réduit au minimum les questions communes avec d'autres enquêtes, dans un but de comparaison. Par ailleurs, nous avons programmé cette enquête en particulier parce que, sur les thèmes de la recherche et de l'innovation, il nous semblait qu'on passait à côté de certains phénomènes en interrogeant seulement au niveau des entreprises. Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous montrer les derniers projets de questionnaire. Ils portent essentiellement sur les objectifs et les résultats attendus de la gestion de l'immatériel.

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Interrogez-vous les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ?

**Fabrice LENSEIGNE, Insee**

Non.

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Ils ont donc le droit de gérer l'immatériel comme ils l'entendent !

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Je ne considère pas que ce point soit définitivement arrêté : nous n'en sommes qu'à l'examen pour avis d'opportunité. Vous avez parfaitement le droit de nous suggérer d'enquêter auprès des EPST. Nous pouvons étudier la faisabilité et le coût de cette proposition.

Nous sommes à la fois guidés par le souci de ne pas recueillir trop d'informations redondantes mais certaines resteront nécessaires dans une optique de comparaison aux résultats existants. Si cette enquête nous permet de constater un biais pour une variable d'une autre enquête, nous pourrions ensuite effectuer un redressement systématique. Nous pourrions ainsi, par exemple, corriger la valeur de l'investissement dans l'immatériel tel qu'il apparaît dans l'EAE.

**Jean GADREY, Président**

Je pense que nous pouvons considérer que la Formation a émis un avis d'opportunité positif.

**V - Projets d'avis de la formation**

*Les participants débattent du projet d'avis de la formation qui sera soumis à l'Assemblée plénière du Cnis.*

**Conclusion****Jean GADREY, Président**

J'aimerais vous livrer deux informations. Tout d'abord, nous avons battu aujourd'hui le record d'affluence à la formation Commerce, services.

Par ailleurs, c'était la dernière réunion de notre formation à laquelle assistait Magali Demotes-Mainard, en tant que rapporteur. Je voudrais en votre nom et en mon nom personnel la remercier pour la clarté de ses interventions et la pertinence de ses contributions à nos travaux. Je vous remercie tous de votre présence et de votre participation active à nos débats.

### Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 22 juillet 2004** ([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2004.

---

## DOCUMENTS

---

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2004
- Avant-projets de programme statistique pour 2005
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
  1. Enquête « Points de vente »
  2. Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »
- Point sur la révision 2007 des nomenclatures
- Rapport « La connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français » (Philippe Domergue, Patrice Roussel)

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis : <http://www.cnis.fr>, rubrique Agenda.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

Enquête « Points de vente » .....	27
Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » .....	28

Paris, le 24 mai 2004 n° 106/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Points de vente »

-----

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 3 mai 2004, la formation Commerce, services a examiné l'enquête « Points de vente ».

L'objectif de l'enquête est de fournir des informations par point de vente (magasin du commerce de détail) permettant d'établir des ratios de type chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin et de localisation.

Ces informations sont très demandées par les professionnels du commerce, par les chambres de commerce et d'industrie, par les collectivités locales, par certains bureaux d'étude et par des économistes, qui cherchent à mesurer la rentabilité et la compétitivité des entreprises au niveau local ou mener des études sur l'aménagement urbain.

Le questionnaire demandera le chiffre d'affaires, les effectifs, la surface du point de vente et l'enseigne. Les caractéristiques de sa localisation seront autant que possible déterminées à partir de l'adresse.

Des enquêtes ayant le même objectif ont été menées cinq fois depuis 1980. L'EAE permettant de recueillir l'information nécessaire pour les entreprises mono-établissement, l'enquête spécifique visera à couvrir les entreprises multi-établissements.

Le champ de l'enquête sera constitué des secteurs du commerce de détail gérant de manière significative des magasins. Les points de vente appartenant à quelques grandes entreprises industrielles seront également inclus dans le champ.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans les expériences précédentes de collecte directe auprès des établissements, on s'attachera cette fois à interroger les entreprises, en leur demandant l'information sur tous leurs magasins. L'échantillon sera constitué de deux populations d'entreprises : un sondage sera effectué auprès des entreprises ayant entre 2 et 39 magasins, et celles qui ont 40 magasins et plus seront interrogées exhaustivement (soit une population d'environ 160 entreprises). L'échantillon total sera au maximum d'environ 4 000 entreprises.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. Les entretiens auprès des grandes unités seront menés au premier trimestre 2005. Les questionnaires EAE des entreprises mono-établissements seront envoyés en mars 2005.

La collecte sera postale, sauf pour les grandes entreprises de 40 magasins et plus qui seront interrogées par un enquêteur.

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires, des chercheurs et des bureaux d'études, ainsi que les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme d'un 4 pages et d'un cédérom à partir de fin 2005.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 2 juin 2004 n° 114/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

-----

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 3 mai 2004, la formation Commerce, services a examiné l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel ».

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête *ad hoc* coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le transport, la construction et les services non financiers.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le Sessi pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.